

# Province de Québec

## Municipalité de Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 octobre 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon, tenue à l'hôtel de ville, sis au 750 rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon, le lundi 15 octobre 2018, à 19 heures 30.

À l'assemblée régulière du conseil municipal étaient présents: Madame Marjolaine Marois, Monsieur Maxime Giroux, Monsieur Martin Bibeau, Monsieur Gilles Côté, Madame Audrey Sénéchal, tous formants quorum sous la présidence de Monsieur Denis Gamelin, maire.

Était aussi présente Madame Francine Rainville, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Était absent Monsieur Bernard Coutu.

### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le président d'assemblée constate le quorum à 19 heures 30, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance ouverte.

### **2. LECTURE DE L'ORDRE DU JOUR.**

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture de l'ordre du jour.
3. Approbation de l'ordre du jour.
4. Approbation du procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 septembre 2018.
5. Lecture et approbation des comptes à payer.
6. Période de questions.
7. Préparation de la salle journée civique 2018.
8. Dépôt des états comparatifs.
9. Chaises de la salle.
10. Règlement modifiant le règlement sur l'éthique et la déontologie des employés de la municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon.
  - 10.1 Avis de motion pour règlement modifiant le règlement sur l'éthique et la déontologie des employés de la municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon.
  - 10.2 Premier projet de règlement modifiant le règlement sur l'éthique et la déontologie des employés de la municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon.
11. Dépôt du règlement de la MRC de d'Autray # 276.
12. Calendrier des séances du conseil 2019.
13. Règlement encadrant l'usage du cannabis.
14. Demandes.
  - 14.1 Dîme.
  - 14.2 L'association pulmonaire.
  - 14.3 Invitation Société Alzheimer Lanaudière.
  - 14.4 Demande pour la période des fêtes.
  - 14.5 Demande pour trois formations de l'ADMQ –budget 2019.
  - 14.6 Invitation de cible famille Brandon.
15. Rapport de la directrice générale.
  - 15.2 Rapport de la TECH.
  - 15.1 Régie du logement — 631 rue principale.
16. Soumissions pour ligne axiale.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 octobre 2018

17. Soumissions pour déneigement centre – église et duplex.
18. Tavaux du premier rang
  - 18.1 Fissure premier Rang – Soumission.
  - 18.2 Émondage et fossé premier Rang – Soumission.
19. Mandat Madame Martine Gautier pour TECH.
20. Dépôt du rôle 2018.
21. Présentation de la soirée d'information du 24 octobre 2018.
22. Correspondance.
23. Divers.
24. Levée de l'assemblée.

3. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.**

**Résolution n° 2018-10-366**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois d'adopter l'ordre du jour tel que ci-dessus.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

4. **APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE DU 10 SEPTEMBRE 2018.**

**Résolution n° 2018-10-367**

**ATTENDU QUE** la secrétaire-trésorière est dispensée de faire la lecture du procès-verbal, les conseillers en ayant pris connaissance.

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'adopter le procès-verbal de l'assemblée régulière du 10 septembre 2018.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

5. **COMPTES À PAYER.**

**Résolution n° 2018-10-368**

La secrétaire trésorière et directrice générale a déposé par voie électronique ou papier la liste des chèques émis, soit pour la période du 11 septembre 2018 au 15 octobre 2018.

**Total des comptes à payer**

**111 278.82 \$**

**EN CONSÉQUENCE**, le paiement de ces comptes à payer est proposé par Madame Marjolaine Marois et appuyé par Monsieur Gilles Côté.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

6. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est formulée dans la salle.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 octobre 2018

7. **PRÉPARATION DE LA SALLE JOURNÉE CIVIQUE 2018.**

La préparation de la salle pour la journée civique aura lieu le samedi 8 décembre 2018 à 8 heures 30

8. **DÉPÔT DES ÉTATS COMPARATIFS.**

**Résolution n° 2018-10-369**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'adopter les états comparatifs 2018.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

9. **Chaises de la salle.**

Afin de faciliter les achats des chaises, un conseiller (ère) est nommé pour prendre une décision avec la directrice générale.

**Résolution n° 2018-10-370**

Il est proposé par Monsieur Côté et appuyé par Monsieur Maxime Giroux de mandater Madame Audrey Sénéchal et la directrice générale pour acheter 50 chaises à environ 50 \$ chacune ou moins.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

10. **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ SAINT-CLÉOPHAS-DE-BRANDON.**

**10.1 Avis de motion pour**

Avis de motion donnée par Madame Audrey Sénéchal pour la présentation d'une modification de règlement modifiant le règlement sur l'éthique et la déontologie des employés de la municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon.

**10.2 Premier projet de règlement # 2018-1015 modifiant le règlement sur l'éthique et la déontologie des employés de la municipalité Saint-Cléophas-de-Brandon.**

**Résolution n° 2018-10-371**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Gilles Côté d'adopter le premier projet du règlement 2018-10-15 et la secrétaire trésorière est dispensée d'en faire la lecture, les conseillers en ayant pris connaissance.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 octobre 2018

**11. DÉPÔT DU RÈGLEMENT DE LA MRC DE D'AUTRAY # 276**

**# 276**

Règlement concernant l'acquisition de compétence en matière de logement social.

**12. APPROBATION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2019**

**Résolution n° 2018-10- 372**

**CONSIDÉRATION QUE l'article 148** du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyée par Madame Marjolaine Marois.

**QUE** le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2019, qui débiteront à 19h30 :

Pour la séance du conseil du budget 2020, la séance aura lieu le 9 décembre 2019 à 19 heures, suivi de la séance du conseil régulière, du 9 décembre 2019 à 19 heures 30.

Le calendrier des séances pour 2019 :

Le 14	Janvier
Le 11	Février
Le 11	Mars
Le 8	Avril
Le 13	Mai
Le 10	Juin
Le 8	Juillet
Le 12	Août
Le 9	Septembre
Le 15	Octobre (Mardi)
Le 12	Novembre (Mardi)
Le 9	Décembre

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**12.1 Rencontre budget 2018**

**Résolution n° 2018-10- 373**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Martin Bibeau. Que le conseil adoptera le budget 2019, le 10 décembre 2018 à 19 heures à l'hôtel de ville située au 750 rue Principale.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**13. RÈGLEMENT # 2018-10-16 ENCADRANT L'USAGE DU CANNABIS.**

Ce point est reporté à une date ultérieure.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 octobre 2018

**14 DEMANDE.**

**14.1 Dîme**

Cette demande est refusée.

**14.2 L'association pulmonaire**

Cette demande est refusée.

**14.3 Invitation société Alzheimer Lanaudière.**

Cette demande est refusée.

**14.4 Demande pour la période des fêtes**

**Résolution n° 2018-10-374**

La directrice générale demande s'il serait possible que le bureau soit fermé pour la période des fêtes soit, du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019. Les journées seront payées avec les heures de temps accumulé qu'ils lui sont dues.

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter la fermeture du bureau municipale du 21 décembre 2018 au 4 janvier 2019 inclusivement.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**14.5 DEMANDE POUR TROIS FORMATIONS DE L'ADMQ –BUDGET 2019.**

**Résolution n° 2018-10-375**

La directrice générale demande s'il serait possible de prévoir au budget un montant pour suivre trois formations en 2019 dont, comptabilité, budget et adjudication de contrat au coût de 293 \$ plus taxes chacun plus les frais d'adhésion à ADMQ au coût approximatif de 500\$ plus taxes.

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyée par Madame Audrey Sénéchal d'accepter la demande de la directrice générale, de prévoir la dépense au budget et permettre que à la directrice générale de s'inscrire aux trois formations en 2019.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**14.6 Invitation de cible famille Brandon.**

Cette demande est refusée.

**15. RAPPORT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE.**

**15.1 Programme TECH**

Nous avons reçu la confirmation que notre programmation présentée a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'occupation du territoire (MAMOT) et par le ministère des transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports. Ainsi, le MAMOT recommande à la SOFIL le versement de 201 113 \$.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 octobre 2018

**15.2 Régie du logement — 631 rue principale.**

Compte rendu pour ce qui concerne Monsieur Maxime Legros Crète et Madame Annie Pagé.

**15.3 Fermer le bureau municipal pour funérailles.**

La directrice générale demande de fermer le bureau municipal jeudi le 18 et lundi le 22 octobre pour funérailles.

**16. SOUSSIONS POUR LIGNE AXIALE.**

**Résolution n° 2018-10-276**

Soumissionnaires

Lignes M.D. Inc	210 \$ le kilomètre plus taxes
Dura-Lignes	595 \$ le kilomètre plus taxes

**CONSIDÉRANT QUE** l'appel d'offres sur invitation pour faire nos lignes axiales;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu 2 soumissions;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a évalué les offres reçues ;

**PAR CONSÉQUENT**, il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyée par Madame Marjolaine d'octroyer le contrat à la firme Lignes M.D. Inc au montant de 210 \$ le kilomètre plus taxes plus taxes.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**17. SOUSSIONS POUR DÉNEIGEMENT CENTRE – ÉGLISE ET DUPLEX.**

**Résolution n° 2018-10-277**

Déneigement du centre	1200 \$ plus taxes
Déneigement de la patinoire / à chacun fois	25 \$ plus taxes
Déneigement de l'église	900 \$ plus taxes
Déneigement du duplex	300 \$ plus taxes
Extra / par heure	60 \$ plus taxes

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Gilles Côté d'accepter la soumission à Monsieur Étienne Pilote.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.



Lundi le 15 octobre 2018

**18. TRAVAUX DU PREMIER RANG**

**18.1 Fissure premier rang — Soumission.**

Reporté ultérieurement en 2019

**18.2 Résolution pour subvention premier Rang.**

**Résolution n° #2018-10-278**

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Maxime Giroux de mandater la directrice générale à faire la demande de subvention du programme de réhabilitation du réseau routier local.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

**18.3 SUBVENTION RIRL**

**Résolution n° #2018-10-279**

ATTENDU QUE infrastructures routières locales (RIRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE les interventions visées dans la demande d'aide financière sont inscrites à l'intérieur d'un plan d'intervention pour lequel la MRC De D'Autray a obtenu un avis favorable du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports (MINISTÈRE).

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon désire présenter une demande d'aide financière au MINISTÈRE pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet RIRL du PAVL ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Cléophas-de-Brandon s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU Que nous avons choisi d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : le bordereau de soumission de l'entrepreneur retenu (appel d'offres).

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Monsieur Martin Bibeau, appuyé par Monsieur Maxime Giroux, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de Saint-Cléophas-de-Brandon autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 octobre 2018

**18.4 ÉMONDAGE ET FOSSÉ PREMIER RANG – SOUMISSION.**

**Résolution n° 2018-10-280**

Il est proposé par Monsieur Martin Bibeau et appuyé par Monsieur Gilles Côté d'accepter la soumission de l'entreprise Dauphin au montant de 1736.12 taxes incluses.

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**19. MANDATER MADAME MARTINE GAUTIER POUR AUDIT DE LA TECH.**

**Résolution n° 2018-10-281**

Il est proposé par Madame Audrey Sénéchal et appuyé par Monsieur Maxime Giroux de mandater Madame Martine Gautier pour audit de la TECH 2014 - 2018

Monsieur Denis Gamelin maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**20. DÉPÔT DU RÔLE 2018**

**Résolution n° 2018-10-281**

	<b>Valeurs imposables</b>	<b>Valeurs non imposables</b>	<b>Valeurs totales</b>
<b>Terrain</b>	<b>14 192 100 \$</b>	<b>99 600 \$</b>	<b>14 291 700 \$</b>
<b>Bâtisse</b>	<b>15 292 100 \$</b>	<b>565 900 \$</b>	<b>15 858 000 \$</b>
<b>Immeuble</b>	<b>29 484 200 \$</b>	<b>665 500 \$</b>	<b>30 148 700 \$</b>

Il est proposé par Monsieur Gilles Côté et appuyé par Monsieur Maxime Giroux d'accepter le dépôt du rôle 2018.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.  
La résolution est adoptée à l'unanimité.

**21. PRÉSENTATION DE LA SOIRÉE D'INFORMATION 24 OCTOBRE 2018**

Monsieur le maire présente l'ordre du jour pour la soirée d'information du 24 octobre 2018.

**22. CORRESPONDANCE.**

Une liste de la correspondance est déposée sur la table, aucun de ces documents ne sera archivé.

**23. DIVERS.**

Province de Québec  
Municipalité de  
Saint Cléophas-de-Brandon



Lundi le 15 octobre 2018

**24. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE À 10 HEURES 30.**

**Résolution n° 2018-10-283**

L'ordre du jour étant épuisé, le président d'assemblée déclare la clôture de l'assemblée.

La levée de l'assemblée est proposée par Madame Marjolaine Marois et appuyée par Madame Audrey Sénéchal.

Monsieur Denis Gamelin, maire demande le vote.

La résolution est adoptée à l'unanimité.

---

Denis Gamelin,  
Maire

---

Francine Rainville,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière.

Je, Denis Gamelin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---